



Non respect du delai de réponse.

Par **labadie**, le **02/07/2009** à **22:03**

Bonjour,
J'ai posé une question sur les congés sans solde et personne ne m'a toujours répondu alors que ça fait plus de 24h que je l'ai déposé. Merci!!!!!!

Par **Marion2**, le **02/07/2009** à **22:20**

Bonsoir,

Les personnes qui répondent sur ce forum sont des bénévoles.

Ces personnes ont également un emploi à l'extérieur et ne sont pas à votre disposition et je vous informe [fluo]qu'il n'y a aucun délai de réponse à respecter ![/fluo]

Puisque vous semblez vous impatienter, consultez un site payant.

Bonne soirée.

Par **Solaris**, le **02/07/2009** à **23:09**

Bonjour,

[fluo]Je soutiens totalement Laure dans ces propos. Votre comportement n'est pas

convenable.[/fluo]

Je précise que votre message n'a pas plus de 24H mais est de ce matin 07H46...
De plus, le manque de réponse peut venir également aux incohérences: vous parlez de congé sans solde puis d'indemnités chômage...

Par **Patricia**, le **02/07/2009** à **23:19**

Bonsoir,

J'ai lu votre autre message où vous précisez que vous êtes agent hospitalière.
Ces droits sont particuliers à la profession (horaires de nuit, w end, jours fériés).
Pour réponses fiables, il serait préférable de vous adresser à votre DGRH.
Service du personnel.

Par **MarrePatron**, le **26/04/2012** à **17:03**

bonjour,
moi ca fait 3 semaines que j'ai posé mes vacances pour lundi prochain et aucune reponse.
sinon, des refus sans explication ecrite, exemple, je pose le mardi pour dans 2 semaines, la
reponse est le vendredi : je ne peux pas te les accepter, je suis en vacance ce soir 1
semaine, je ne travail pas pendant mes vacances pour organiser tes vacances

je trouve que c de l'abus de pouvoir

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **17:21**

Bonjour

L'employeur ne vous a pas répondu.

Vous aviez fait votre demande de congés par lettre recommandée avec avis de réception ou
donnée en main propre à votre employeur contre reçu?